

[Français]

**L'hon. Charles Lapointe (ministre des Approvisionnements et Services):** Monsieur le Président, la réponse m'apparaît évidente et je suis étonné que l'honorable député, étant donné son expérience, n'y ait pas pensé elle-même. Si on fait une enquête pour savoir quels sont les avoirs et les dettes des Canadiens, et ce à partir d'un certain échantillonnage à travers le pays, cela nous permet de faire des projections sur les possibilités d'investissement des Canadiens, en tant que particuliers, d'une part, et dans l'économie en général, d'autre part. Cela nous permet également de savoir à quel point les Canadiens sont endettés ou quel est leur niveau d'épargne; et je pense que ces données-là sont essentielles également aux gens du secteur privé. Mais l'honorable député doit savoir que la «confidentialité» est une règle d'or à Statistique Canada. Toute enquête de ce genre-là est une enquête dite sélectionnée dont les résultats sont donnés d'une façon générique, et personne, aucun ministre provincial ou fédéral, n'a accès aux données individuelles fournies sur ces questionnaires. Ce ne sont que des données génériques qui ne sont reversées que pour l'utilisation du public même, soit dans le secteur privé ou celui des gouvernements fédéral, provinciaux ou municipaux.

[Traduction]

**Mlle MacDonald:** Monsieur le Président, le ministre parle du caractère confidentiel des données de Statistique Canada. Nous savons déjà qu'il peut être violé, car le ministre des Finances, notamment, a recouru à des tactiques plutôt douteuses quand, à un autre moment et en d'autres circonstances, il s'est servi de renseignements personnels auxquels il avait accès.

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Epp:** Bien envoyé.

LE CARACTÈRE CONFIDENTIEL DES RENSEIGNEMENTS  
RECUEILLIS

**L'hon. Flora MacDonald (Kingston et les Îles):** En l'occurrence, comme des avocats, des particuliers et un certain nombre de Canadiens inquiets ont l'impression qu'il sera possible d'identifier les personnes qui fournissent ces renseignements par leur adresse et leur date de naissance, je voudrais demander au ministre quelle assurance ont les Canadiens, étant donné les incidents du passé et les excès de Revenu Canada, que ces renseignements resteront vraiment confidentiels?

[Français]

**L'hon. Charles Lapointe (ministre des Approvisionnements et Services):** Monsieur le Président, je ne sais pas quelle mouche a piqué l'honorable député cet après-midi, car en fait, la «confidentialité» à Statistique Canada demeure la règle absolue en ce qui a trait à toutes les enquêtes que nous faisons, qu'il s'agisse du recensement général ou des enquêtes particulières. Je pourrais montrer à l'honorable député les centaines de demandes d'information que je reçois en vertu de la Loi sur l'accès à l'information gouvernementale et lui démontrer à quel point nous prenons au sérieux le caractère confidentiel des données que nous recueillons auprès des Canadiens.

Je dois dire que j'accorde une grande importance à cet aspect de la «confidentialité», monsieur le Président, parce que s'il y a des citoyens ou des groupes de gens, comme semble le mentionner l'honorable député, qui s'inquiètent de cette enquête-là et qui croient qu'il soit possible de briser cette «confidentialité»-là par le biais du code postal, ou de l'adresse ou de

Questions orales

je ne sais trop ce qu'a dit l'honorable député, je suis prêt à m'asseoir avec elle pour entendre ces personnes ou ces groupes et essayer d'apporter les correctifs nécessaires, s'il y a lieu. Mais je pense, comme cela est de coutume pour l'autre côté de la Chambre, que l'on essaie de faire une tempête dans un verre d'eau.

\* \* \*

[Traduction]

LES PÉNITENCIERS

SPRINGHILL (N.-É.)—L'ÉVASION D'UN NOMBRE DE DÉTENU—  
ON DEMANDE UNE ENQUÊTE PUBLIQUE

**M. Robert C. Coates (Cumberland-Colchester):** Monsieur le Président, c'est au solliciteur général que je m'adresse. Étant donné que six détenus, dont l'un avait été condamné pour meurtre, sont parvenus à s'échapper dimanche du pénitencier à sécurité moyenne de Springhill, et que seul le gardien chargé des clés de l'établissement aurait pu empêcher les détenus de retrouver leur liberté, le ministre envisage-t-il d'ouvrir une enquête publique qui permette à l'ensemble des Canadiens de comprendre ce qu'il advient de la sécurité dans les pénitenciers? Le pénitencier de Springhill n'est pas le seul à être en cause, mais il l'est assurément en l'occurrence.

• (1440)

**L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général du Canada):** Monsieur le Président, je me réjouis de faire savoir tout d'abord à la Chambre que deux des six détenus qui avaient réussi à prendre la fuite au cours de la fin de semaine ont été capturés, y compris celui qui purgeait la peine la plus lourde, et dont le député a parlé. Au cours de la fin de semaine, l'inspecteur général s'est rendu en Nouvelle-Écosse pour tâcher de savoir ce qui s'est passé. Peut-être parviendra-t-il à établir les faits d'une façon satisfaisante. Dans la mesure où la sécurité me le permettra, je communiquerai volontiers ses conclusions à la Chambre dès que je les aurai reçues, pour voir s'il y aurait lieu de mener une enquête publique.

Je signale au député que je dois comparaître aujourd'hui devant le comité de la Justice au sujet du budget. J'en profiterai pour répondre aux questions concernant les mesures de sécurité appliquées au pénitencier de Springhill et dans les autres pénitenciers de même catégorie, que personnellement j'estime suffisantes.

LA SÉRIE D'INCIDENTS

**M. Robert C. Coates (Cumberland-Colchester):** Monsieur le Président, pour le moment, à ma connaissance, aucune photographie des quatre évadés encore en fuite n'a été remise aux médias. Ainsi, la population n'a aucun moyen d'identifier les détenus ni de savoir où ils se trouvent. Nous avons été témoins d'une série de bévues importantes mettant en danger le grand public. Cela dit, je demande au ministre de revenir sur la décision de procéder à une enquête interne qui ne prouve absolument pas au public, s'il est bien protégé contre ces détenus. L'un des individus en question avait déjà tenté de s'évader du même établissement, il y a à peine deux semaines. Il s'est évadé cette fois-ci de l'enceinte où on l'avait incarcéré à la suite de sa première tentative d'évasion qui avait avorté.